

« 2TI »
Société à Responsabilité Limitée à associée unique
Au capital de 5 100,00 Euros
Siège social : 4 Allée Didier Daurat, lot 6, ZAC de Maignon
64600 ANGLET

R.C.S. BAYONNE: 918 322 199

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 28 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit aout,
A quatorze heures,

La Société « OSKARBI », représentée par Monsieur Nicolas COMET, associée unique de la société
« 2TI », propriétaire de la totalité des 510 parts sociales de la société,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- **Transfert de siège social de la société ;**
- **Mise à jour corrélative des statuts ;**
- **Pouvoir à donner.**

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de transférer le siège social du 4 Allée Didier Daurat, lot 6, ZAC de Maignon
64600 ANGLET au 48 Avenue du 8 Mai – Espace Mendi Alde – 64100 BAYONNE, et ce à
1945 compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

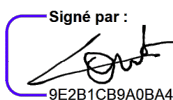
En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'associée unique décide de procéder à la
mise à jour corrélative des statuts.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet
d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par
l'associée unique.

La Société « OSKARBI »
Représentée par son Gérant Monsieur Nicolas COMET

Signé par :

9E2B1CB9A0BA4CE...